

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Marseille, le 1er octobre 2008

Le comptable du Trésor

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

à

Monsieur le Président de la Communauté
Urbaine de MARSEILLE

Affaire suivie par D TOGNOTTI

Téléphone : 04.96.20.67.69

Télécopie : 04.96.20.67.75.

Mél. : t013014@dgfip.finances.gouv.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h – 13h 16h

Avec ou sans rendez vous

BP 48014
13067 Marseille Cedex 7OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.REFERENCE : PC0550560783 RTUA

Monsieur le Président,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :
Madame Nathalie MATHIEU

qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes
d'urbanisme relatif à une construction située à 13015 Marseille – 11 Bd André
Delgerrière – Le Mont d'Or.

Pour un montant de : 23 Euros pour les majorations ;
9 Euros pour les intérêts de retard.

Total : 32 Euros (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

☒ Favorable☐ Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre
mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations
empressées.

Le Comptable du Trésor,

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 avec ou sans rendez vous.
La Charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées
sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur le site www.impots.gouv.fr et auprès de votre trésorerie

Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites									
Ne saisir que les zones									
Montant de la TLE :		1 019,00 €		Part de la Commune :		65,91%			
Montant de la TDENS :		425,00 €		Part du Département :		34,09%			
Montant de la CAUE :		102,00 €		Total :		100,00%			
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :		1 546,00 €							
Majo :		Intérêts		Total :		Pour Mémoire part Etat			
Montant de la demande de remise :		35,00 €		14,00 €		49,00 €		1,00 €	
Montant de la demande à la Commune :		23,00 €		9,00 €		32,00 €		1,00 €	
Montant de la demande au Département :		12,00 €		5,00 €		17,00 €		0,00 €	
Total :		35,00 €		14,00 €					

CB SG 721,00 184 av. St Antoine 16^e
26 9 08

Nathalie MATHIEU

11, Rue André Joffrèrièrè

Le Mont d'Or

13015 MARSEILLE

TRESOR PUBLIC

Direction Générale de la
Comptabilité

54, Rue d'Andrieu

13008 MARSEILLE

Références: PC N° 055 05 6 0783.

Marseille le 20/09/08 -

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le
chèque d'un montant de 721,00€ correspondant à
la seconde Tranche de la TLE.

Je vous demande de bien vouloir m'exonérer des frais
de pénalités de retard. En effet, je suis dans une
situation financière difficile. (Vous trouverez ci-joint
copie du Courrier expliquant ma situation envoyé
le 03 avril 2007 dans vos Services).

J'espère que ma demande d'exonération de
pénalité sera retenue et,

Vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations
distinguées.

Nathalie

N. MATHIEU.

. Andr   Delferri  re

Mont d'Or.

15 MARSEILLE

06.31.27.93.81.

04.91.65.67.27

et: Demande d'  ch  ancier
pour paiement Taxe urbanisme

: PC 055 05 6 0783.

TR  SOR PUBLIC

Direction G  n  rale de
la Comptabilit  .

Tr  sor  rie de Marseille.

54, Rue Lalandier.

13008 MARSEILLE

Marseille le,

03 Avril 2007.

A l'attention de Mme. Ev  lyse MARROU.

Madame,

Suite    notre entretien du 30 Mars dernier, je vous
envoie comme convenu un   ch  ancier pour le paiement de la
1  re tranche relatif    l'imposition sur la taxe d'urbanisme.

Tout d'abord, je tiens    vous remercier pour votre
d  licatesse face    mon d  barroi lors de notre rencontre et
vous prie de m'en excuser. Il est vrai que ma situation
financi  re est tellement pr  caire et difficile que je me suis
plus tr  s bien comment y faire face malgr   les privations
importantes sur tous les plans que nous vivons ma fille
et moi.

Je vous fais n  anmoins un bref rappel sur ma
situation: - Maman c  libataire avec ma fille Manon, je n'ai
pas pu reprendre une activit   professionnelle (plus de la moiti  
de mon salaire serait parti pour couvrir les frais d'une nounou)

Je suis donc au R.M.I.-

Après 9 ans d'attente d'un logement social, et étant toujours hébergée chez les uns et les autres, j'ai pris l'initiative avec l'argent récupéré des parts de la vente d'un appartement en indivision de construire moi-même avec l'aide de mon frère ma maison sur un morceau de terrain que mes parents m'ont donnée.

Malheureusement, tout emprunt m'étant refusé, je n'ai plus d'argent, ni pour finir ma maison et encore moins pour payer la T.L.E.

Voici donc l'échéancier que je vous propose :

- Avril :	125,00 €	→ CB SG N° 0002095 du 03/04/07.	
- Mai :	100,00	→ CB SG N° 0002115 du 03/05/07	
- Juin :	100,00	→ CB SG N° 0002136 du 01/06/07	} 'espère que cet échéancier sera accepté.
- Juillet :	100,00	→ CB SG N° 0002159 du 17/07/07.	
- Août :	100,00	→ SG N° 0002178 du 09/08/07	
- Septembre :	100,00	→ SG N° 0002194 du 17/09/07	} Merci de me tenir informée quant à la suite que vous réserverez mon affaire.
- Octobre :	100,00		
- Novembre :	100,00	200 € SG N° 0002210 du 02/11/07.	
- Total.	825,00 €	Σ	Veuillez agréer, Madame, mes salutations.

OK. S.G. la 04/11/07.

Chèque S.G. N° 0002095
d'un montant de 125,00 €

M. K. H. S.

Situation de dossier

>>>> Empêchement en cours : DIVERS <<<<
MME MATHIEU NATHALIE

Dossier : PC0550560783

Adresse du redevable
11 BLD ANDRE DELFERRIERE
LE MONT D OR
13015 MARSEILLE

Adresse de la construction
11 BLD ANDRE DELFERRIERE
LE MONT D OR
13015 MARSEILLE

Date du fait générateur = 10/10/2005

10/04/2007 10/10/2008

TLE	=	509.50	509.50	1019.00
CAUE	=	102.00	0.00	102.00
ENS	=	212.50	212.50	425.00
RIF	=	0.00	0.00	0.00
SAV	=	0.00	0.00	0.00
PLD	=	0.00	0.00	0.00
COS	=	0.00	0.00	0.00

Total = 825.00 721.00 1546.00

Détail des mouvements

Date	Date	Valeur	Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
10/10/2005	22/03/2007	1546.00		0.00		1546.00	PEC I1
10/04/2007	17/04/2007			0.00	125.00	1421.00	REC = 24 R
27/04/2007	27/04/2007			35.00	0.00	1456.00	Majo 1
14/05/2007	14/05/2007			0.00	100.00	1356.00	REC = 24 R
31/05/2007	29/06/2007			3.00	0.00	1359.00	Int 1
14/06/2007	14/06/2007			0.00	100.00	1259.00	REC = 24 R
30/06/2007	31/07/2007			2.00	0.00	1261.00	Int 1
23/07/2007	23/07/2007			0.00	100.00	1161.00	REC = 24 R
31/07/2007	31/08/2007			3.00	0.00	1164.00	Int 1
21/08/2007	21/08/2007			0.00	100.00	1064.00	REC = 24 R
31/08/2007	28/09/2007			1.00	0.00	1065.00	Int 1
30/09/2007	31/10/2007			2.00	0.00	1067.00	Int 1
05/10/2007	05/10/2007			0.00	100.00	967.00	REC = 24 R
31/10/2007	30/11/2007			2.00	0.00	969.00	Int 1
02/11/2007	13/11/2007			0.00	200.00	769.00	REC = 24 R
31/03/2008	29/04/2008			1.00	0.00	770.00	Int 1
26/09/2008	26/09/2008			0.00	721.00	49.00	REC = 24
=====	=====			1595.00	1546.00	49.00	=====

Détail des répartitions des recouvrements

Date	Valeur	Communes	Département	Région	Etat
10/04/2007 R	24	74.00	46.00	0.00	5.00
14/05/2007 R	24	59.00	37.00	0.00	4.00
14/06/2007 R	24	59.00	37.00	0.00	4.00
23/07/2007 R	24	59.00	37.00	0.00	4.00
21/08/2007 R	24	59.00	37.00	0.00	4.00
05/10/2007 R	24	59.00	37.00	0.00	4.00
02/11/2007 R	24	119.00	74.00	0.00	7.00

Poste : 013014

26/09/2008	24	485.00	208.00	0.00	28.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	488.00	305.00	0.00	32.00
Non rép.	0	485.00	208.00	0.00	28.00
Total	0	973.00	513.00	0.00	60.00

Détail des poursuites

Numéro	Date	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs
1	13/12/2007	50	10	0.00	0.00

**DIRECTION
GENERALE
DES
FINANCES PUBLIQUES**

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Affaire suivie par D. TOGNOTTI
Téléphone : 04.96.20.67.52.
Télécopie : 04.96.20.67.75.
Mél. : evelyne.marrou@cp.finances.gouv.fr
Ligne directe : 04.96.20.67.53.

à Marseille, le 13 novembre 2008

Le comptable du Trésor

à
**Monsieur Le Président de la
Communauté Urbaine de Marseille
BP 48014
13567 Marseille Cedex 2**

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.
REFERENCE : PC.0550360422C1

Monsieur le Maire,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :
Madame Lisa SCHUNK
qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes d'urbanisme
relatif à une construction située à : 9 Impasse Gayer – 13008 Marseille

Pour un montant de : 27 Euros pour les majorations ;
27 Euros pour les intérêts de retard.
Total : 54 Euros (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

☒ Favorable ☐ Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre mois vaut
décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations empressées.

Le Comptable du Trésor *Par procuration*


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h – 13h 16h
avec ou sans rendez vous.


L'Inspecteur

Joëlle CALENDINI

Situation de dossier

MME SCHUNK LISA

Dossier : PC0550360422C1

Adresse du redevable
PAR SINIBALDI DANIELE
9 IMP GAYER
13008 MARSEILLE

Adresse de la construction
9 IMP GAYER
13008 MARSEILLE

Date du fait générateur = 30/08/2006

30/08/2007 / /

TLE	=	539.00	0.00	539.00
CAUE	=	54.00	0.00	54.00
ENS	=	224.00	0.00	224.00
RIF	=	0.00	0.00	0.00
SAV	=	0.00	0.00	0.00
PLD	=	0.00	0.00	0.00
COS	=	0.00	0.00	0.00

Total = 817.00 0.00 817.00

Détail des mouvements

Date	Date	Valeur	Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
30/08/2006	28/11/2006	817.00			0.00	817.00	PEC C1
31/08/2007	31/08/2007	41.00			0.00	858.00	Majo 1
30/09/2007	31/10/2007	3.00			0.00	861.00	Int 1
31/10/2007	30/11/2007	4.00			0.00	865.00	Int 1
30/11/2007	18/12/2007	3.00			0.00	868.00	Int 1
31/12/2007	31/01/2008	4.00			0.00	872.00	Int 1
31/01/2008	01/02/2008	3.00			0.00	875.00	Int 1
29/02/2008	31/03/2008	4.00			0.00	879.00	Int 1
31/03/2008	29/04/2008	3.00			0.00	882.00	Int 1
30/04/2008	30/05/2008	3.00			0.00	885.00	Int 1
31/05/2008	30/06/2008	4.00			0.00	889.00	Int 1
30/06/2008	31/07/2008	3.00			0.00	892.00	Int 1
31/07/2008	29/08/2008	4.00			0.00	896.00	Int 1
31/08/2008	30/09/2008	3.00			0.00	899.00	Int 1
28/10/2008	28/10/2008	0.00			899.00	0.00	REC = 24 R
=====	=====	899.00			899.00	0.00	=====

Détail des répartitions des recouvrements

Date	Valeur	Communes	Département	Région	Etat
28/10/2008 R	24	569.00	294.00	0.00	36.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	569.00	294.00	0.00	36.00
Non rép.	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0	569.00	294.00	0.00	36.00

Détail des poursuites

Numéro	Date	Action	Actualité	Frais	Frais
	Ecriture			Provisionnels	Définitifs
1	01/10/2008	21	10	0.00	0.00

Mme SIMBACI
pour M^{lle} Schunk Lisa

Impasse GAYER

13008 Marseille

Marseille 629 Octobre 2001

Monsieur et madame,

Je viens par la présente, vous demander,
une remise de pénalité et de majorations
au nom de ma fille Lisa Schunk, handicapée
à 96% dont je suis la tutrice.

Pour le permis n°. PC 0550 360422C,

En effet, je pensais avoir tout réglé
sur le permis initial. J'ai confondu
les 2 permis; ce dernier étant le
complémentaire.

En espérant que vous donnerez une
suite favorable à cette confusion, veuillez
agréer, Monsieur, ou madame, l'expression
de votre considération

S. - Salas

Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites									
Ne saisir que les zones									
Montant de la TLE :		539,00 €				Part de la Commune :		65,97%	
Montant de la TDENS :		224,00 €				Part du Département :		34,03%	
Montant de la CAUE :		54,00 €				Total :		100,00%	
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :		817,00 €							
		Majo :		Intérêts		Total :		Pour Mémoire part Etat	
Montant de la demande de remise :		41,00 €		41,00 €		82,00 €		3,00 €	
Montant de la demande à la Commune :		27,00 €		27,00 €		54,00 €		2,00 €	
Montant de la demande au Département :		14,00 €		14,00 €		28,00 €		1,00 €	
Total :		41,00 €		41,00 €					

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Marseille, le 26 septembre 2008

Le comptable du Trésor

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET
11EME ARRONDISSEMENTS
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

à

Affaire suivie par D TOGNOTTI
Téléphone : 04.96.20.67.69
Télécopie : 04.96.20.67.75.
Mél. : t013014@dgifp.finances.gouv.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h -
Avec ou sans rendez vous

Monsieur le Président de la
Mairie de Marseille
357 M

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.
REFERENCE : PC0550560458 RTUA.

Monsieur le Président,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :

Monsieur Mohamed GARNI

Demeurant : Les Terrasses du Vallon – 22 Chemin de la Carrière – Marseille

qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dus au titre des taxes d'urbanisme
relatif à une construction située à

Pour un montant de : 20.00 Euros pour les majorations ;
1.00 Euros pour les intérêts de retard.

Total : 21.00 Euros (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis de ma part.

☐ Favorable

☒ Défavorable : a déjà bénéficié de la remise sur la 1^{ère} chance.

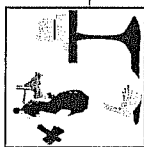
Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre mois vaut
décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations
empressées.

Le Comptable du Trésor,
Le Trésorier Principal

R.J. PONS

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 avec ou sans rendez vous.
La Charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées
sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur le site www.impots.gouv.fr et auprès de votre trésorerie

Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites				
Ne saisir que les zones				
				
Montant de la TLE :	882,00 €	Part de la Commune :	65,97%	
Montant de la TDENS :	367,00 €	Part du Département :	34,03%	
Montant de la CAUE :	88,00 €	Total :	100,00%	
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	1 337,00 €			
Montant de la demande de remise :	Majo :	Intérêts	Total :	Pour Mémoire part Etat
Montant de la demande à la Commune :	31,00 €	2,00 €	33,00 €	1,00 €
Montant de la demande au Département :	20,00 €	1,00 €	21,00 €	0,00 €
Total :	11,00 €	1,00 €	12,00 €	1,00 €
	31,00 €	2,00 €		
				

Situation de dossier

>>>>>>>>>DOSSIER MODIFICATIF<<<<<<<<<<

M GARNI MOHAMED Dossier : PC0550560458

Adresse du redevable	Adresse de la construction
CHEM DE LA CARRAIRE	CHEM DE LA CARRAIRE
LES TERRASSES DU VALLON N°22	LES TERRASSES DU VALLON N°22
13015 MARSEILLE	13015 MARSEILLE

Date du fait générateur = 20/07/2005

20/01/2007 20/07/2008

TLE =	441.00	441.00	882.00
CAUE =	88.00	0.00	88.00
ENS =	183.50	183.50	367.00
RIF =	0.00	0.00	0.00
SAV =	0.00	0.00	0.00
PLD =	0.00	0.00	0.00
COS =	0.00	0.00	0.00

Total =	713.00	624.00	1337.00
---------	--------	--------	---------

Détail des mouvements

Date	Date	Débits	Crédits	Solde	Observations
Valeur	Ecriture				
20/07/2005	25/01/2007	1337.00	0.00	1337.00	PEC M1
20/01/2007	26/01/2007	0.00	713.00	624.00	REC = 24 R
25/01/2007	25/01/2007	36.00	0.00	660.00	Majo 1
26/01/2007	26/01/2007	0.00	36.00	624.00	REC = 33
31/07/2008	31/07/2008	31.00	0.00	655.00	Majo2
31/07/2008	29/08/2008	2.00	0.00	657.00	Int 2
28/08/2008	28/08/2008	0.00	624.00	33.00	REC = 24 R
29/08/2008	19/09/2008	0.00	3.00	30.00	EDV Redevable R
29/08/2008	19/09/2008	0.00	33.00	-3.00	REC = 24
29/08/2008	19/09/2008	0.00	-3.00	0.00	EDV Redevable R
=====	=====	1406.00	1406.00	0.00	=====

Détail des répartitions des recouvrements

Date		Communes	Département	Région	Etat
Valeur					
20/01/2007 R	24	424.00	261.00	0.00	28.00
26/01/2007	33	0.00	0.00	0.00	0.00
28/08/2008 R	24	423.00	176.00	0.00	25.00
29/08/2008 R	99	0.00	0.00	0.00	0.00
29/08/2008	24	22.00	9.00	0.00	2.00
29/08/2008 R	99	0.00	0.00	0.00	0.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	847.00	437.00	0.00	53.00
Non rép.	0	22.00	9.00	0.00	2.00
Total	0	869.00	446.00	0.00	55.00

Détail des poursuites

Numéro	Date	Action	Actualité	Frais	Frais
	Ecriture			Provisionnels	Définitifs

Monsieur + Mohamed GARNI

Le 27/08/2008

Les Terrasses du Vallon

22, chemin de la Canaille

13015 Marseille

Tél.: 04.91.33.09.04

06.03.37.29.88

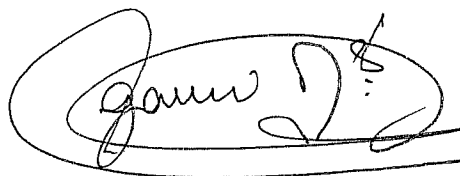
Objet: Demande de suppression
de majoration

Monsieur, Monsieur,

Je viens par la présente lettre vous demander
de bien vouloir supprimer la majoration sur la
taxe d'urbainisme. En effet j'ai envoyé un
chèque le dimanche 06 juillet 2008, dont le
numéro est le 9340026 (Caisse d'Épargne) qui n'a
jamais été encaissé. Je tiens à vous rappeler que
la 1^{ère} échéance a été payée de la même manière
(l'encre du courrier).

En rentrant des congés le 26 août 2008 au matin,
j'ai trouvé le courrier avec la majoration de 5%.
Merci de prendre en considération ma réaction et
me présenter à vos guichets le 27 août 2008.

Bes salutations.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Marseille, le 20 octobre 2008

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EMI
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Le comptable du Trésor

à

Monsieur le Président de LA COMMUNAUTE
URBAINE DE MARSEILLE
Immeuble Communica
2 Place François Mireur
13002 Marseille

Affaire suivie par D TOGNOTTI
Téléphone : 04.96.20.67.69
Télécopie : 04.96.20.67.75
Mél. : t013014@dgfip.finances.gouv.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h – 13h 16h
Avec ou sans rendez vous

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.

REFERENCE : PC0550560677 RTUA

Monsieur le Président,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :

Mme et M Max IMBERT

qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes
d'urbanisme relatif à une construction située à : 13014 Marseille – Clos Estello n°
13 – 15 Rue de l'Escalet

Pour un montant de : 42 Euros pour les majorations ;
0 Euros pour les intérêts de retard.

Total : 42 Euros (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

☒ Favorable☐ Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre
mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations

Le Comptable du Trésor,

TEL : 04 96 20 67 69
FAX : 04 96 20 67 75

de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 avec ou sans rendez vous.
La Charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées
sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur le site www.impots.gouv.fr et auprès de votre trésorerie

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

M et Mme HUBERT Max
Clos Estello N° 13
15 Rue de l'Escalot
13014 MARSEILLE

Taxe urbanisme: PC0550560677

Marseille le 13/10/2008

Madame, Monsieur

Veuillez trouver ci-joint le règlement
de la 2^e échéance de la taxe d'urbanisme.
N'ayant reçu aucun avis de paiement avant
celui-ci, je ne me suis plus rappelé
de l'échéance du 23/09/2008, aussi
je vous demande de m'exonérer de la
majoration de 5%.

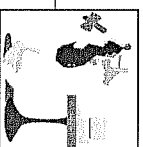
En espérant que vous prendrez ma demande
en considération, veuillez agréer, Madame,
Monsieur, mes sincères salutations.



P.S : ci joint chèque de 1286,00 €.

Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

Ne saisir que les zones						
Montant de la TLE :	1 817,00 €			Part de la Commune :	65,93%	
Montant de la TDENS :	757,00 €			Part du Département :	34,07%	
Montant de la CAUE :	182,00 €			Total :	100,00%	
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	2 756,00 €					
		Majo :	Intérêts	Total :	Pour Mémoire part Etat	
Montant de la demande de remise :		64,00 €	0,00 €	64,00 €	2,00 €	
Montant de la demande à la Commune :		42,00 €	0,00 €	42,00 €	1,00 €	
Montant de la demande au Département :		22,00 €	0,00 €	22,00 €	1,00 €	
Total :		64,00 €	0,00 €			



Situation de dossier

MME ET M ZINEB ET MAY

Dossier : F00550560677

Adresse du redevable
75 TRAV DE PARTY
CAMPAGNE LE CAPREFOUR
13014 MARSEILLE

Adresse de la construction
CLOS ESTELLE N°13
CHEM DES DEUVES
13014 MARSEILLE

Date du fait générateur = 23/09/2005

23/03/2007

23/09/2008

TLF	=	908.50	908.50	1017.00
CAUE	=	132.00	0.00	132.00
EMS	=	378.50	378.50	757.00
EIF	=	0.00	0.00	0.00
SAV	=	0.00	0.00	0.00
PLD	=	0.00	0.00	0.00
COB	=	0.00	0.00	0.00

Total = 1470.00 1286.00 2756.00

Détail des mouvements

Date	Date	Valeur	écriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
23/09/2005	22/03/2007			2756.00	0.00	2756.00	REC I1
23/03/2007	04/04/2007			0.00	1470.00	1286.00	REC = 21 R
30/03/2007	30/03/2007			74.00	0.00	1360.00	Maje 1
30/04/2007	31/05/2007			6.00	0.00	1366.00	Int 1
31/08/2007	04/06/2007			0.00	80.00	1286.00	REC = 33
30/09/2008	30/09/2008			64.00	0.00	1350.00	Maje 2
				2900.00	1550.00	1350.00	

Détail des répartitions des recouvrements

Date	Valeur	Communes	Département	Région	Etat
23/03/2007 R	24	873.00	539.00	0.00	59.00
31/03/2007	13	0.00	0.00	0.00	0.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	873.00	539.00	0.00	59.00
Non rép.	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0	873.00	539.00	0.00	59.00

Détail des poursuites

Nomère	Date	écriture	Action	Actualité	Frais	Frais
					Prévisionnels	Définitifs
	1	30/10/2008	30	10	0.00	0.00

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Marseille, le 20 octobre 2008

Le comptable du Trésor

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS

54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

à

Affaire suivie par D TOGI
 Téléphone : 04.96.20.67.6
 Télécopie : 04.96.20.67.75.
 Mél. : t013014@dgfip.finances.gouv.fr
 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h
 Avec ou sans rendez vous

le Président de la COMMUNAUTE
 URBAINE De MARSEILLE
 Immeuble Communica
 2 Place François Mireur
 13002 Marseille

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.REFERENCE : PC00206C0056 RTUA

Monsieur le Président,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :

SARL LES IRIS

qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes
 d'urbanisme relatif à une construction située à : 13190 Allauc – Notre Dame des
 Anges.

- Pour un montant de : 109 Euros pour les majorations ;
 37 Euros pour les intérêts de retard.

Total : 146 Euros (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

☒ Favorable☐ Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre
 mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations

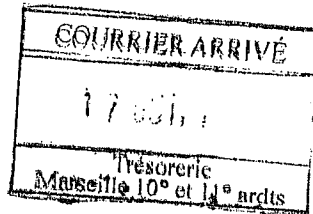
TRÉSORERIE MARSEILLE
 10^e et 11^e ARRONDISSEMENTS
 54, RUE LIANDIER
 13285 MARSEILLE CEDEX 08
 TÉL : 04 96 20 67 52
 FAX : 04 96 20 67 75

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 avec ou sans rendez vous.
 La Charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées
 sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur le site www.impots.gouv.fr et auprès de votre trésorerie

MINISTÈRE DU BUDGET
 DES COMPTES PUBLICS
 ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

SARL LES IRIS
« La pascale »
Chemin du Vallon des Gardes
13100 LE THOLONET

LE THOLONET, le 10/10/2008



Trésorerie Marseille 10/11^{ème}
54, rue Liandier
13285 MARSEILLE Cédex 08

Objet : taxes d'urbanisme
PC 00206C0056
Réfer : Votre lettre de rappel du 30/09/2008

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre de rappel citée en objet et vous confirme, suite à ma communication téléphonique avec votre service ce que j'ai expliqué.

En effet, j'ai réglé la 1^{ère} taxe d'urbanisme d'un montant de 2856 euros dans les délais. Or, vous m'avez fait retour de mon chèque en m'indiquant que j'avais déjà réglé cette taxe. Il s'agissait d'une erreur de votre part. En effet, au même moment, je vous ai également adressé un autre chèque de 2856 euros, mais qui correspondait aux taxes d'urbanisme du PC 00206C0027. Ces deux chèques d'un même montant et à régler dans les mêmes délais correspondaient à 2 permis de construire différents et ont été envoyés dans la même enveloppe. Ce qui à mes yeux, je pense, vous prouve ma bonne foi, étant donné que vous ne m'avez pas appliqué de pénalités sur le PC 00206C0027.

Suite à mon appel téléphonique de la semaine dernière, un agent m'a conseillé de faire un courrier pour récapituler tous ces faits, en demandant la remise gracieuse des pénalités qui me sont maintenant réclamées, soit la somme de 192 euros.

En espérant que vous voudrez bien tenir compte de ma bonne foi, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma parfaite considération.

Le gérant de la sarl LES IRIS

Jean TOCHE

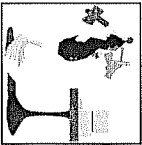


Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

Ne saisir que les zones

Montant de la TLE :	4 169,00 €	Part de la Commune :	76,34%
Montant de la TDENS :	1 042,00 €	Part du Département :	23,66%
Montant de la CAUE :	250,00 €	Total :	100,00%
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	5 461,00 €		

	Maio :	Intérêts	Total :	Pour Mémoire part Etat
Montant de la demande de remise :	143,00 €	49,00 €	192,00 €	7,00 €
Montant de la demande à la Commune :	109,00 €	37,00 €	146,00 €	5,00 €
Montant de la demande au Département :	34,00 €	12,00 €	46,00 €	2,00 €
Total :	143,00 €	49,00 €		



Situation de dossier

CARL LES IRIS

Dossier : PD0020400054

Adresse du redevable
PAR TOCNE JEAN
CHEMIN DU VALLON DES GARDES
13100 LE THOLNETAdresse de la construction
MO DES ANGES
13190 ALLAUDI

Date du fait générateur = 19/09/2006

19/03/2008 19/09/2009

TLE =	2004.50	2004.50	0169.10
CVE =	250.00	0.00	250.00
ENS =	521.00	521.00	1042.00
RIF =	0.00	0.00	0.00
SAV =	0.00	0.00	0.00
PLD =	0.00	0.00	0.00
CDE =	0.00	0.00	0.00

Total =	2554.00	2605.00	5461.00
---------	---------	---------	---------

Détail des mouvements

Date	Date	Debits	Crédits	Solde	Observations
19/09/2006	25/03/2008	5461.00	0.00	5461.00	REC 11
31/03/2008	31/03/2008	143.00	0.00	5604.00	Majo 1
30/04/2008	30/05/2008	12.00	0.00	5616.00	Int 1
31/05/2008	30/06/2008	12.00	0.00	5628.00	Int 1
30/06/2008	31/07/2008	24.00	0.00	5652.00	Int 1
08/07/2008	08/07/2008	0.00	2354.00	2796.00	REC = 24 R
31/08/2008	30/09/2008	1.00	0.00	2797.00	Int 1
		5653.00	2354.00	2797.00	

Détail des répartitions des recouvrements

Date	Communes	Département	Région	Etat
08/07/2008 R 24	2001.00	740.00	0.00	115.00
0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	2001.00	740.00	115.00
Non rép.	0	0.00	0.00	0.00
Total	0	2001.00	740.00	115.00

Détail des poursuites

Date		Frais		Frais
Numero	Ecriture	Action Actualite	Provisionnels	Définitifs



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION
GÉNÉRALE
DES
FINANCES PUBLIQUES**

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Marseille, le 13 novembre 2008

comptable du Trésor

Affaire suivie par D. TOGNOTTI
Téléphone : 04.96.20.67.52.
Télécopie : 04.96.20.67.75.
Mél. : evelyne.marrou@cp.finances.gouv.fr
Ligne directe : 04.96.20.67.53.

Monsieur le Président de la
Communauté Urbaine de Marseille
BP 48014
13567 Marseille Cedex 2

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.
REFERENCE : PC02204A0007 RTUA.

Monsieur le Président,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :
Monsieur Laurent BOEUF
qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes d'urbanisme
relatif à une construction située à : 11 Avenue Maréchal Foch – 13260 Cassis

Pour un montant de : 731Euros pour les majorations ;
795Euros pour les intérêts de retard.
Total : 1526Euros (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

☐ Favorable ☒ Défavorable

de ma part, les avis ont été expédiés aux adresses successives.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre mois vaut
décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations empressées.

Le Comptable du Trésor
Par procuration
L'Inspecteur

Joëlle CALENDINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h – 13h 16h
avec ou sans rendez vous.

. La Charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées
sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur le site www.impots.gouv.fr et auprès de votre trésorerie

Situation de dossier

M BOEUF LAURENT

Dossier : PC02204A0007

Adresse du redevable
22 CLOS DES OLIVIERS

Adresse de la construction
11 AV MARECHAL FOCH

13260 CASSIS

13260 CASSIS

Date du fait générateur = 07/07/2004

07/01/2006 07/07/2007

TLE =	7317.00	7317.00	14634.00
CAUE =	878.00	0.00	878.00
ENS =	1829.50	1829.50	3659.00
RIF =	0.00	0.00	0.00
SAV =	0.00	0.00	0.00
PLD =	0.00	0.00	0.00
COS =	0.00	0.00	0.00

Total = 10025.00 9146.00 19171.00

Détail des mouvements

Date	Date	Valeur	Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
07/07/2004	29/09/2004			19171.00	0.00	19171.00	PEC II
01/02/2006	01/02/2006			501.00	0.00	19672.00	Majo 1
28/02/2006	01/03/2006			42.00	0.00	19714.00	Int 1
31/03/2006	03/04/2006			42.00	0.00	19756.00	Int 1
30/04/2006	02/05/2006			42.00	0.00	19798.00	Int 1
31/05/2006	30/06/2006			42.00	0.00	19840.00	Int 1
30/06/2006	31/07/2006			43.00	0.00	19883.00	Int 1
31/07/2006	31/08/2006			42.00	0.00	19925.00	Int 1
31/08/2006	29/09/2006			42.00	0.00	19967.00	Int 1
30/09/2006	31/10/2006			42.00	0.00	20009.00	Int 1
31/10/2006	30/11/2006			42.00	0.00	20051.00	Int 1
30/11/2006	21/12/2006			62.00	0.00	20113.00	Int 1
15/12/2006	15/12/2006			0.00	5000.00	15113.00	REC = 24 R
31/12/2006	31/01/2007			22.00	0.00	15135.00	Int 1
31/01/2007	28/02/2007			42.00	0.00	15177.00	Int 1
06/02/2007	06/02/2007			0.00	5025.00	10152.00	REC = 24 R
28/02/2007	30/03/2007			2.00	0.00	10154.00	Int 1
31/03/2007	27/04/2007			2.00	0.00	10156.00	Int 1
30/04/2007	31/05/2007			2.00	0.00	10158.00	Int 1
31/05/2007	29/06/2007			2.00	0.00	10160.00	Int 1
30/06/2007	31/07/2007			2.00	0.00	10162.00	Int 1
31/07/2007	31/07/2007			457.00	0.00	10619.00	Majo2
28/08/2007	28/08/2007			319.00	0.00	10938.00	CDT
31/08/2007	28/09/2007			4.00	0.00	10942.00	Int 1
31/08/2007	28/09/2007			38.00	0.00	10980.00	Int 2
30/09/2007	31/10/2007			2.00	0.00	10982.00	Int 1
30/09/2007	31/10/2007			39.00	0.00	11021.00	Int 2
31/10/2007	30/11/2007			2.00	0.00	11023.00	Int 1
31/10/2007	30/11/2007			38.00	0.00	11061.00	Int 2
30/11/2007	18/12/2007			2.00	0.00	11063.00	Int 1

Poste : 013014

M BOEUF LAURENT

Dossier : PC02204A0007

30/11/2007	18/12/2007	39.00	0.00	11102.00	Int 2
31/12/2007	31/01/2008	2.00	0.00	11104.00	Int 1
31/12/2007	31/01/2008	38.00	0.00	11142.00	Int 2
31/01/2008	01/02/2008	2.00	0.00	11144.00	Int 1
31/01/2008	01/02/2008	38.00	0.00	11182.00	Int 2
29/02/2008	31/03/2008	2.00	0.00	11184.00	Int 1
29/02/2008	31/03/2008	39.00	0.00	11223.00	Int 2
31/03/2008	29/04/2008	2.00	0.00	11225.00	Int 1
31/03/2008	29/04/2008	38.00	0.00	11263.00	Int 2
30/04/2008	30/05/2008	2.00	0.00	11265.00	Int 1
30/04/2008	30/05/2008	39.00	0.00	11304.00	Int 2
31/05/2008	30/06/2008	2.00	0.00	11306.00	Int 1
31/05/2008	30/06/2008	38.00	0.00	11344.00	Int 2
30/06/2008	31/07/2008	2.00	0.00	11346.00	Int 1
30/06/2008	31/07/2008	39.00	0.00	11385.00	Int 2
31/07/2008	29/08/2008	2.00	0.00	11387.00	Int 1
31/07/2008	29/08/2008	38.00	0.00	11425.00	Int 2
31/08/2008	30/09/2008	2.00	0.00	11427.00	Int 1
31/08/2008	30/09/2008	38.00	0.00	11465.00	Int 2
16/10/2008	16/10/2008	0.00	3820.00	7645.00	REC = 24 R
20/10/2008	20/10/2008	0.00	3825.00	3820.00	REC = 24 R
21/10/2008	21/10/2008	0.00	319.00	3501.00	REC = 24 R
21/10/2008	21/10/2008	0.00	3501.00	0.00	REC = 24 R
=====	=====	21490.00	21490.00	0.00	=====

Détail des répartitions des recouvrements

Date	Valeur	Communes	Département	Région	Etat
15/12/2006 R	24	3504.00	1296.00	0.00	200.00
06/02/2007 R	24	3521.00	1303.00	0.00	201.00
16/10/2008 R	24	2864.00	804.00	0.00	152.00
20/10/2008 R	24	2938.00	734.00	0.00	153.00
21/10/2008 R	24	0.00	0.00	0.00	319.00
21/10/2008 R	24	2689.00	672.00	0.00	140.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	15516.00	4809.00	0.00	1165.00
Non rép.	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0	15516.00	4809.00	0.00	1165.00

Détail des poursuites

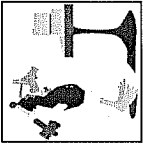
Numéro	Date	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs
1	07/12/2006	21	10	0.00	0.00
3	10/10/2008	21	10	0.00	0.00
1	15/12/2006	21	19	0.00	0.00
2	28/08/2007	01	11	319.00	319.00

Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

Ne saisir que les zones



Montant de la TLE :	14 634,00 €	Part de la Commune :	76,33%
Montant de la TDENS :	3 659,00 €	Part du Département :	23,67%
Montant de la CAUE :	878,00 €	Total :	100,00%
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	19 171,00 €		
Montant de la demande de remise :	Majo : 958,00 €	Intérêts	Total : 2 000,00 €
Montant de la demande à la Commune :	731,00 €	795,00 €	80,00 €
Montant de la demande au Département :	227,00 €	247,00 €	1 526,00 €
Total :	958,00 €	1 042,00 €	474,00 €
			19,00 €



BOEU F LAUREN.

22 CLOS DES OLIVIER

13260 CASSIS

PC 0224 A 0007



TRESOR PUBLIC
à l'attention de M^{me} TOGNOTI

Madame,

Suite à ma venue dans vos locaux le 15 octobre 2008 et au paiement intégral des sommes dues, je vous demande par la présente la remise des pénalités de retard. En effet je n'ai jamais reçu de courrier de votre part j'ai demandé 2 fois de plus la réalisation de cette construction. Vous m'avez dit que les courriers ont été envoyés 11 au Maréchal FOCH ; je vous confirme une fois de plus que cette adresse est fautive (2 av de St Germain) je l'ai déjà communiqué lors du paiement de la 1^{re} échéance en décembre 2006.

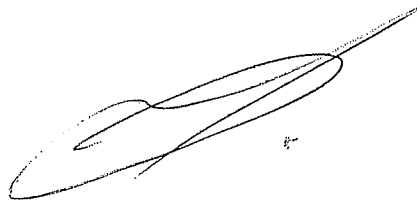
Je vous écrit ma réclamation en date du 22 octobre 2008 et je vous confirme que je n'ai même pas reçu l'avis à tiers détenteur du 15 octobre. J'ai été payé par ma banque le 15 au matin.

Depuis le début (2006) j'ai subi une erreur de domiciliation.

→

J'espère que au vu de mes explications vous
donneriez suite favorable à ma demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes
sentiments distingués.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Marseille, le 15 octobre 2008

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Le comptable du Trésor

à

Monsieur le Président de la COMMUNAUTE
URBAINE DE MARSEILLE

1384 Marseille

PR

Affaire suivie par D TOGNOTTI
Téléphone : 04.96.20.67.69
Télécopie : 04.96.20.67.75.
Mél. : t013014@dgfip.finances.gouv.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h – 13h 16h
Avec ou sans rendez vous

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalités

REFERENCE : PC0550560707 RTUA

Monsieur le Président,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la de
Mme et M Jean Luc PSAILA

qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes
d'urbanisme relatif à une construction située à 13011 Marseille – Le Clos Lot 2 –
18 Traverse de la Penne.

Pour un montant de : 45 Euros pour les majorations ;
0 Euros pour les intérêts de retard.

Total : 45 Euros (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

☐ Favorable☒ Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre
mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations
empressées.

Le Comptable du
Trésor,



Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00
La Charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable
sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur le site www.lesfinancespubliques.fr

et le contribuable basées
sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur le site www.lesfinancespubliques.fr et auprès de votre trésorerie

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

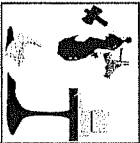
COURRIER ARRIVÉ
17 NOV. 2008
Trésorerie Marseille-10° et 11° arrds

Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

Ne saisir que les zones

Montant de la TLE :	1 910,00 €	Part de la Commune :	65,93%
Montant de la TDENS :	796,00 €	Part du Département :	34,07%
Montant de la CAUE :	191,00 €	Total :	100,00%
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	2 897,00 €		

	Majo :	Intérêts	Total :	Pour Mémoire part Etat
Montant de la demande de remise :	68,00 €	0,00 €	68,00 €	2,00 €
Montant de la demande à la Commune :	45,00 €	0,00 €	45,00 €	1,00 €
Montant de la demande au Département :	23,00 €	0,00 €	23,00 €	1,00 €
Total :	68,00 €	0,00 €		



Situation de dossier

MMIE ET M PSAILA JEAN LUC

Dossier : FC0550540707

Adresse du redevable
1 RTE DES CAMOINS VILLA 16
JARDINS DE LA VALENTINE
13011 MARSEILLE

Adresse de la construction
19 TSE DE LA PENNE-LOTIS LE CLOS
DESC CAMOINS LOT 2
13011 MARSEILLE

Date du fait générateur = 22/08/2005

	22/02/2007	22/08/2008	
TLF =	955.00	955.00	1910.00
CAUE =	191.00	0.00	191.00
ENS =	398.00	398.00	796.00
PIF =	0.00	0.00	0.00
SAU =	0.00	0.00	0.00
PLD =	0.00	0.00	0.00
COS =	0.00	0.00	0.00
Total =	1544.00	1353.00	2897.00

Détail des mouvements

Date	Date				
Valeur	Ecriture	Débite	Crédite	Solde	Observations
22/08/2005	21/10/2005	2897.00	0.00	2897.00	REC IL
22/02/2007	27/02/2007	0.00	1544.00	1353.00	REC = 24 R
29/08/2008	29/08/2008	68.00	0.00	1421.00	Mai02
=====	=====	2965.00	1544.00	1421.00	=====

Détail des répartitions des recouvrements

Date					
Valeur		Communes	Département	Région	Etat
22/02/2007 R	24	917.00	545.00	0.00	42.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	917.00	545.00	0.00	42.00
Non rép.	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0	917.00	545.00	0.00	42.00

Détail des poursuites

	Date			Frais	Frais
Numéro	Ecriture	Action	Actualité	Provisionnels	Définitifs

Yveline PSAILA f. l.
18, Route D'Eaues
13011 MARSEILLE

Mars 6/11/10/2008

TAXES D'URBANISME

PC 0550560707 M^e

adams, Monsieur

Je vous prie de présenter
soliciter notre Bienveillance à
propos des frais syndicaux.
En effet j'ai tardé à réunir le
Somme dans les temps voulus
Il a été très difficile de
réunir cette somme pour plusieurs
" raisons : financières, Familiales ...
ayant quatre enfants et ma
femme ne travaillant plus (Retraite)
par les moments de crise "
J'espère que vous comprendrez qu'il

A

Marseille, le 17 décembre 2008

**DIRECTION
GÉNÉRALE
DES
FINANCES PUBLIQUES**

Le comptable du Trésor

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

à

Monsieur le Président de La CUM MPM
Direction du Budget
BP 48014
13567 Marseille Cedex 2

Affaire suivie par D. TOGNOTTI
Téléphone : 04.96.20.67.52.
Télécopie : 04.96.20.67.75.
Mél. : evelyne.marrou@cp.finances.gouv.fr
Ligne directe : 04.96.20.67.53.

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.
REFERENCE : PC0550001146 RTUA.

Monsieur le Maire,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :
La SCI SOJA
qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes d'urbanisme
relatif à une construction située à :

Pour un montant de : 88 Euros pour les majorations ;
287 Euros pour les intérêts de retard.
Total : 375 Euros (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

☐ Favorable ☒ Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre mois vaut
décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations empressées.

TRESORERIE MARSEILLE
10^{ème} et 11^{ème} ARRONDISSEMENTS
Le Comptable du Trésor
54, rue Liandier
13285 MARSEILLE CEDEX 08
Tél : 04 96 20 67 52
Fax : 04 96 20 67 75

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h – 13h 16h
avec ou sans rendez vous.

SCI SOJA
Mme ROCHE Malika
13 Traverse du Roi de Pique
13012 Marseille

Trésorerie Marseille
10 et 11
54 rue Liandier
13285 Marseille cedex 08

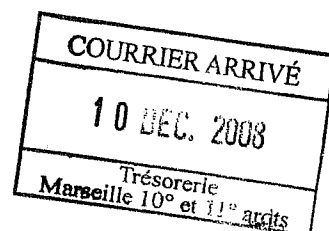
Référence ; TLU Pénalités

Monsieur,

Comme suite à notre entretien, je vous prie de prendre en compte ma demande de remise de pénalités, ayant soldé le principal de cette affaire, pour laquelle, la SCI Soja, qui n'existe plus, n'a pas construit, puisque nous avons finalement construit en nom personnel.

Je vous en remercie par avance, et en l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Trésorier, en l'assurance de ma considération distinguée.

Mme ROCHE



Situation de dossier

SCI SOJA PAR MME ROCHE MALIKA

Dossier : PC0550001146

Adresse du redevable
13 TRSE DU ROI DE PIQUE

Adresse de la construction
13 TRSE DU ROI DE PIQUE

13012 MARSEILLE

13012 MARSEILLE

Date du fait générateur = 09/01/2001

09/07/2002 09/01/2004

TLE	=	878.79	878.79	1757.58
CAUE	=	175.77	0.00	175.77
ENS	=	366.19	366.18	732.37
RIF	=	0.00	0.00	0.00
SAV	=	0.00	0.00	0.00
PLD	=	0.00	0.00	0.00
COS	=	0.00	0.00	0.00

Total = 1420.82 1244.90 2665.72

Détail des mouvements

Date	Date	Valeur	Ecriture	Débets	Crédits	Solde	Observations
09/01/2001	24/07/2001			2665.72	0.00	2665.72	PEC I1
31/07/2002	31/07/2002			71.00	0.00	2736.72	Majo 1
31/08/2002	30/09/2002			11.00	0.00	2747.72	Int 1
30/09/2002	31/10/2002			11.00	0.00	2758.72	Int 1
31/10/2002	29/11/2002			12.00	0.00	2770.72	Int 1
12/11/2002	12/11/2002			45.00	0.00	2815.72	CDT
30/11/2002	31/12/2002			11.00	0.00	2826.72	Int 1
31/12/2002	31/01/2003			11.00	0.00	2837.72	Int 1
31/01/2003	28/02/2003			11.00	0.00	2848.72	Int 1
28/02/2003	31/03/2003			11.00	0.00	2859.72	Int 1
31/03/2003	30/04/2003			12.00	0.00	2871.72	Int 1
31/05/2003	02/06/2003			22.00	0.00	2893.72	Int 1
30/06/2003	25/07/2003			11.00	0.00	2904.72	Int 1
31/07/2003	22/08/2003			11.00	0.00	2915.72	Int 1
31/08/2003	30/09/2003			11.00	0.00	2926.72	Int 1
31/10/2003	03/11/2003			23.00	0.00	2949.72	Int 1
30/11/2003	23/12/2003			11.00	0.00	2960.72	Int 1
31/12/2003	30/01/2004			11.00	0.00	2971.72	Int 1
30/01/2004	30/01/2004			62.00	0.00	3033.72	Majo2
31/01/2004	27/02/2004			11.00	0.00	3044.72	Int 1
29/02/2004	26/03/2004			12.00	0.00	3056.72	Int 1
29/02/2004	26/03/2004			10.00	0.00	3066.72	Int 2
15/03/2004	15/03/2004			91.00	0.00	3157.72	CDT
15/03/2004	15/03/2004			0.00	0.00	3157.72	CDT
15/03/2004	15/03/2004			0.00	0.00	3157.72	CDT
31/03/2004	30/04/2004			11.00	0.00	3168.72	Int 1
31/03/2004	30/04/2004			10.00	0.00	3178.72	Int 2
28/04/2004	28/04/2004			0.00	0.00	3178.72	CDT
30/04/2004	28/05/2004			15.00	0.00	3193.72	Int 1
30/04/2004	28/05/2004			9.00	0.00	3202.72	Int 2

Poste : 013014

SCI SOJA PAR MME ROCHE MALIKA

Dossier : PC0550001146

11/05/2004	11/05/2004	0.00	528.72	2674.00	REC = 24 R
31/05/2004	30/06/2004	11.00	0.00	2685.00	Int 1
31/05/2004	30/06/2004	10.00	0.00	2695.00	Int 2
16/06/2004	16/06/2004	0.00	530.00	2165.00	REC = 24 R
30/06/2004	26/07/2004	7.00	0.00	2172.00	Int 1
30/06/2004	26/07/2004	10.00	0.00	2182.00	Int 2
22/07/2004	22/07/2004	0.00	530.00	1652.00	REC = 24 R
31/07/2004	27/08/2004	13.00	0.00	1665.00	Int 2
19/08/2004	19/08/2004	0.00	530.00	1135.00	REC = 20 R
30/09/2004	01/10/2004	14.00	0.00	1149.00	Int 2
30/09/2004	29/10/2004	4.00	0.00	1153.00	Int 2
08/10/2004	08/10/2004	0.00	0.00	1153.00	SIE
18/10/2004	18/10/2004	0.00	547.00	606.00	REC = 24 R
31/10/2004	30/11/2004	3.00	0.00	609.00	Int 2
30/11/2004	21/12/2004	3.00	0.00	612.00	Int 2
31/01/2005	01/02/2005	5.00	0.00	617.00	Int 2
28/02/2005	01/03/2005	3.00	0.00	620.00	Int 2
31/03/2005	27/04/2005	3.00	0.00	623.00	Int 2
30/04/2005	31/05/2005	3.00	0.00	626.00	Int 2
31/05/2005	30/06/2005	3.00	0.00	629.00	Int 2
31/07/2005	01/08/2005	6.00	0.00	635.00	Int 2
02/08/2005	02/08/2005	0.00	0.00	635.00	CDT
30/09/2005	03/10/2005	6.00	0.00	641.00	Int 2
31/10/2005	02/11/2005	3.00	0.00	644.00	Int 2
30/11/2005	21/12/2005	3.00	0.00	647.00	Int 2
31/01/2006	01/02/2006	4.00	0.00	651.00	Int 2
28/02/2006	01/03/2006	1.00	0.00	652.00	Int 2
31/03/2006	03/04/2006	2.00	0.00	654.00	Int 2
30/04/2006	02/05/2006	2.00	0.00	656.00	Int 2
31/05/2006	30/06/2006	1.00	0.00	657.00	Int 2
30/06/2006	31/07/2006	2.00	0.00	659.00	Int 2
31/07/2006	31/08/2006	1.00	0.00	660.00	Int 2
31/08/2006	29/09/2006	2.00	0.00	662.00	Int 2
30/09/2006	31/10/2006	1.00	0.00	663.00	Int 2
31/10/2006	30/11/2006	2.00	0.00	665.00	Int 2
30/11/2006	21/12/2006	1.00	0.00	666.00	Int 2
31/12/2006	31/01/2007	2.00	0.00	668.00	Int 2
31/01/2007	28/02/2007	2.00	0.00	670.00	Int 2
28/02/2007	30/03/2007	1.00	0.00	671.00	Int 2
31/03/2007	27/04/2007	2.00	0.00	673.00	Int 2
30/04/2007	31/05/2007	1.00	0.00	674.00	Int 2
31/05/2007	29/06/2007	2.00	0.00	676.00	Int 2
30/06/2007	31/07/2007	1.00	0.00	677.00	Int 2
31/08/2007	28/09/2007	4.00	0.00	681.00	Int 2
30/09/2007	31/10/2007	1.00	0.00	682.00	Int 2
31/10/2007	30/11/2007	2.00	0.00	684.00	Int 2
30/11/2007	18/12/2007	1.00	0.00	685.00	Int 2
31/12/2007	31/01/2008	2.00	0.00	687.00	Int 2
31/01/2008	01/02/2008	1.00	0.00	688.00	Int 2
29/02/2008	31/03/2008	2.00	0.00	690.00	Int 2
31/03/2008	29/04/2008	1.00	0.00	691.00	Int 2
30/04/2008	30/05/2008	2.00	0.00	693.00	Int 2
31/05/2008	30/06/2008	2.00	0.00	695.00	Int 2
30/06/2008	31/07/2008	1.00	0.00	696.00	Int 2
31/07/2008	29/08/2008	2.00	0.00	698.00	Int 2
31/08/2008	30/09/2008	1.00	0.00	699.00	Int 2
30/09/2008	31/10/2008	2.00	0.00	701.00	Int 2

Poste : 013014

BCI SOJA PAR PIPE ROCHE MALIKA

Dossier : PC0550001146

31/10/2008	28/11/2008	1.00	0.00	702.00	Int 2
30/11/2008	16/12/2008	2.00	0.00	704.00	Int 2
=====	=====	3369.72	2665.72	704.00	=====

Détail des répartitions des recouvrements

Date	Valeur	Communes	Département	Région	Etat
11/05/2004 R	24	314.00	194.00	0.00	20.72
16/06/2004 R	24	315.00	194.00	0.00	21.00
22/07/2004 R	24	315.00	194.00	0.00	21.00
19/08/2004 R	20	346.00	163.00	0.00	21.00
18/10/2004 R	24	371.00	154.00	0.00	22.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	1661.00	899.00	0.00	105.72
Non rép.	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0	1661.00	899.00	0.00	105.72

Détail des poursuites

Numéro	Date	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs
1	12/11/2002	01	11	45.00	45.00
2	17/12/2003	02	10	85.00	0.00
3	15/03/2004	01	11	91.00	91.00
4	15/03/2004	01	18	0.00	0.00
5	15/03/2004	01	18	0.00	0.00
6	14/04/2004	21	10	0.00	0.00
7	14/04/2004	21	10	0.00	0.00
8	14/04/2004	21	10	0.00	0.00
6	28/04/2004	21	09	0.00	0.00
8	28/04/2004	21	13	0.00	0.00
9	28/04/2004	01	18	0.00	0.00
10	04/05/2004	30	06	6.00	0.00
2	08/10/2004	02	40	-85.00	0.00
11	18/10/2004	50	10	0.00	0.00
12	02/08/2005	01	18	0.00	0.00
13	26/03/2008	21	10	0.00	0.00
13	14/04/2008	21	13	0.00	0.00
14	14/04/2008	21	10	0.00	0.00
14	26/06/2008	21	13	0.00	0.00
15	27/06/2008	02	10	35.00	0.00

Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

Ne saisir que les zones

Montant de la TLE :	1 757,58 €	Part de la Commune :	65,93%
Montant de la TDENS :	732,37 €	Part du Département :	34,07%
Montant de la CAUE :	175,77 €	Total :	100,00%
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	2 665,72 €		

	Majo :	Intérêts	Total :	Pour Mémoire part Etat
Montant de la demande de remise :	133,00 €	435,00 €	568,00 €	22,00 €
Montant de la demande à la Commune :	88,00 €	287,00 €	375,00 €	15,00 €
Montant de la demande au Département :	45,00 €	148,00 €	193,00 €	7,00 €
Total :	133,00 €	435,00 €		

